



GOELETTE LA LOUISE – SAS VOILE SOLIDAIRE

Conditions Générales de vente ETE 2023

TARIFS :

Le prix des séjours à bord de La Louise sont des prix nets pour la SAS VOILE SOLIDAIRE.
Les frais bancaires éventuels sont à la charge des passagers.

Le prix comprend :

- La pension complète : les repas et l'hébergement sur le bateau, le vin au dîner (25cl. par personne)
- Le prêt de vêtements de navigation : veste et salopette (Marinepool)

Le prix ne comprend pas :

- Le transport aérien A/R
- Les transferts aéroport / bateau A/R
- Les nuits d'hôtel éventuelles

REGLEMENTATION :

Seule la bière est vendue à bord. D'autres boissons alcoolisées peuvent être apportées à bord par les clients.

Les contrôles des autorités sont fréquents en Islande et au Groenland, la possession de drogues ou produits illicites sont interdits à bord.

L'état d'ébriété pose un grave problème de sécurité à bord d'un navire.

Ces deux points seront motif de débarquement immédiat, sans possibilité de remboursement.

Présence d'un encadrement (guide, accompagnateur moyenne montagne, moniteur) :

Pour les séjours avec encadrement, la place de l'encadrant, ses frais de déplacement et ses honoraires sont à la charge du groupe.

ACOMPTES :

- 30% à la réservation
- 30% 120 jours (4 mois) avant la date du séjour
- Solde 30 jours avant l'embarquement, non récupérable en cas d'annulation

REMISE : 5% pour la réservation du bateau complet

ANNULATION :

- À plus de 120 jours, remboursement de l'acompte
- Entre 120 jours et 60 jours avant le départ, remboursement de 50% des acomptes
- À moins de 60 jours du départ, acomptes non récupérables

Tout **retard de paiement** aux échéances prévues entrainera l'annulation du séjour et le non-remboursement des acomptes. Un report du séjour pourra éventuellement être étudié.

DEFECTION DE LA LOUISE

Dans l'éventualité d'un aléa de navigation ou d'un problème technique sur la Louise empêchant la réalisation de votre séjour, celui-ci ferait l'objet d'un remboursement des sommes versées, ou d'un report en accord avec vous.

Les conditions météorologiques ne sont pas une clause d'annulation.

Les programmes sont donnés à titre indicatif et sont donc non contractuels.

Nom – Prénom :

Date et signature précédées de la mention « Lu et accepté » :